

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/05/2018

Délibération
n° CA 2018-71

approuvant la sortie d'inventaire et mise à la benne de matériel informatique

Vu le code de l'éducation notamment en son article L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le matériel informatique dont la liste est annexée à la présente délibération (5 imprimantes, achetées avant 2009) est sorti de l'inventaire de l'établissement.

Article 2

Ce matériel sera mis à la benne (enlèvement opéré par l'entreprise GALLO).

Article 3

La société GALLO se charge de la destruction, de la valorisation et du recyclage.

La Présidente du conseil d'administration,

Corinne MASCALA



ANNEXE 1

Fabricant	Modèle	Numéro de série	Numéro d'immobilisation
Brother	Brother HL 4050	E64807K7J200423	Budget fonctionnement
HP	HP4000 réseau N/B	NLEW489611	Nettoyage de l'actif (2012)
HP	HP3005	CNS2P46991	100352
Brother	9450CDN	E66520C0J494462	Budget fonctionnement
HP	HP3005DN	cnf1n41486	Budget fonctionnement